



CLASSES de DECOUVERTES (Maternelle, primaire, collège et lycée) Séjour en France d'au moins une nuit à l'extérieur

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT CAF

(Formulaire à remplir par l'enseignant ou le responsable d'établissement et à renvoyer à la Ligue de l'Enseignement, à l'issue du séjour, complété et accompagné d'un RIB).

➤ **Attention, tout document incomplet ne sera pas examiné.**

Ligue de l'Enseignement

31 Allée du Vieux St Louis - BP 1424 - 53014 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 53 07 17 - Mail : classesdecouvertes@laligue53.org

Date limite du dépôt du formulaire de l'année de départ : 30/11/2020
A noter, les départs de décembre seront traités en janvier 2021

I – LES DONNEES DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Téléphone : e-mail :

Nom et qualité de la personne responsable du dossier :
.....

II - LE REGLEMENT INTERIEUR DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT « CLASSES DE DECOUVERTES »

LE SEJOUR REALISE

Le séjour doit avoir lieu en France ou à l'étranger (zone européenne) avec au moins une nuit à l'extérieur.

LES BENEFICIAIRES

Les familles allocataires du régime général (hors MSA) dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 € en janvier de l'année de départ en classe de découvertes.

LE MONTANT DE L'AIDE PAR SEJOUR ET PAR ENFANT

Aide de 70 € sur le reste à charge de la famille pour le séjour de l'enfant en France. Si le reste à charge est inférieur à 70 €, l'aide financière est plafonnée au montant du reste à charge réel.

MODALITE DE LA DEMANDE D'AIDE

Accompagnement au maximum de deux séjours par an et par enfant. La demande de l'aide financière est effectuée à l'issue du séjour (pour tout séjour effectivement réalisé).

LES DEMARCHES

L'établissement scolaire procède à la demande via un « formulaire d'inscription » disponible sur le Caf.fr (rubrique « ma Caf »/Offre de Service).

Il transmet ensuite le formulaire, impérativement complété des éléments suivants : numéro allocataire, nom et prénom de l'élève, quotient familial, par mail ou courrier ainsi que son RIB à la Ligue de l'Enseignement (coordonnées ci-dessus).

LE PAIEMENT

Le versement de l'aide est effectué par la Ligue de l'Enseignement directement auprès de l'établissement scolaire à l'issue du séjour (pour tout séjour effectivement réalisé) et après que celui-ci ait transmis effectivement le formulaire type complet.

LA DATE LIMITE DE DEPOTS DES DOSSIERS

Le dossier doit être transmis à la Ligue de l'Enseignement à l'issue du séjour **au plus tard le 30 novembre de l'année de départ.**

A noter, les départs de décembre seront traités en janvier N+1.



III - LE SEJOUR

Description du séjour :

Année de départ :

Lieu du séjour :

Département :

Dates du séjour :

Nombre d'enfants/jeunes inscrits au séjour :

Coût du séjour :

Montant du séjour par enfant :

Autres partenaires financiers associés au projet :

.....
.....
.....

Montant de la participation financière demandée aux familles :

Fait le : à :

Nom, prénom et qualité :

Cachet de l'établissement et signature



Attention, s'assurer des éléments suivants avant envoi du dossier :

- Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Transmettre le dossier avec le numéro allocataire Caf des familles (Régime général de l'industrie et du commerce).
- Transmettre le dossier avec le quotient familial des familles, en janvier de l'année de départ (quotient familial inférieur ou égal à 750 €).
- Transmettre le dossier à l'issue du séjour.

Toute demande incomplète (numéro allocataire ou quotient familial manquant) ne sera pas prise en compte.

